

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-200.

Loi pour faire droit à Edith Rozel McDougall.

Préambule.

CONSIDÉRANT qu'Edith Rozel McDougall, demeurant  
en la ville de Tampa, État de Floride, l'un des États  
unis d'Amérique, épouse de David McDougall, domicilié au  
Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de  
Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont 5  
été mariés le dix-septième jour de décembre 1926, en ladite  
cité de Montréal, et qu'elle était alors Edith Rozel Dougan;  
considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause  
d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage 10  
soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère  
ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos  
d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes,  
Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la  
Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution  
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera 15  
à tous égards nul et de nul effet.